

DOCUMENT D'ENTRÉE EN RELATION · MENTIONS LÉGALES

La transparence, *avant tout le reste.*

Voici toutes les informations légales et réglementaires que vous devez connaître avant de me confier votre protection sociale. Document conforme aux articles L.521-2 et R.521-1 du Code des Assurances.

Mis à jour le 26 avril 2026 · Réf. DER-2026-04

01 Présentation du cabinet

*Le Cabinet **William Roig Conseils** est un courtier en assurance indépendant, qui propose à ses clients, après analyse de leurs besoins, des contrats sélectionnés parmi plusieurs compagnies partenaires.*

Conformément à l'**article L.521-2 du Code des Assurances**, notre société n'est soumise à aucune obligation contractuelle d'exclusivité. Nous pouvons, sur simple demande, vous communiquer le nom des compagnies avec lesquelles nous travaillons habituellement.

Identité du cabinet

DÉNOMINATION	William Roig Conseils
FORME JURIDIQUE	SARL au capital de 5 000 €
RCS	Romans n° 793 912 148
SIÈGE SOCIAL	54-58 av. de Romans, L'Eden Work — Bât. B, 26000 Valence
TÉLÉPHONE	06 17 45 53 76
EMAIL	william.roig@assurer-les-entrepreneurs.com
ORIAS	13 006 514 — vérifiable sur www.orias.fr

Indépendance capitalistique

Le Cabinet n'a **aucun lien capitalistique**, même minoritaire, avec une entreprise et/ou un groupe d'assurance, une mutuelle ou un institut de prévoyance — directement ni indirectement, ni en participation, ni en droit de vote.

De même, aucune compagnie d'assurance, mutuelle ou institut de prévoyance ne détient de droit de vote ni de participation au capital du Cabinet.

Le Cabinet est la propriété exclusive de son dirigeant.

Garanties professionnelles

Le Cabinet souscrit une **Garantie Financière** et une **Responsabilité Civile Professionnelle** conformes aux articles L 512-6 et L 512-7 du Code des Assurances.

02 Catégorie et niveau d'inscription

Le Cabinet est inscrit au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le numéro **13 006 514**, en deux qualités complémentaires.

DEPUIS LE 12/07/2013

COA

Courtier d'Assurance ou de Réassurance

DEPUIS LE 05/03/2022

CIF

Conseiller en Investissements Financiers

Vérifiable à tout moment sur le site officiel de l'ORIAS : www.orias.fr.

03 Compagnies partenaires

Le Cabinet sélectionne ses solutions parmi les compagnies, mutuelles, institutions de prévoyance et courtiers grossistes suivants. Cette liste évolue : sa version la plus récente vous est communiquée sur simple demande.

Cardif	Vie Plus	UAF Life	SwissLife
Agéas	Abeille Vie	Nortia	AXA Théma
Eres	Go Épargne	Novelia	Hodeva
Entoria	APICIL	Allianz	AXA
Alptis	April	Néoliane	Zéphir
Apivia	GAN	Utwin	AFI ESCA
Assuréea	MetLife	Henner	SP Vie
ECA	ACPS	Aésio	Repam
Malakoff Humanis	MCG	Mut. Entis	Klésia
Generali	Harmonie Mut.	AG2R La Mondiale	La Mut. Générale
GMSC	Colonna Partners		

04 Traitement des réclamations

Si vous rencontrez une difficulté et souhaitez faire part de votre mécontentement, voici la procédure d'escalade en trois niveaux.

A Premier niveau — Votre interlocuteur habituel

Quel que soit le canal de votre réclamation, elle sera transférée à votre interlocuteur habituel. Réponse par courrier, email ou téléphone.

- Accusé de réception sous **10 jours ouvrables**
- Réponse complète sous **2 mois maximum**

B Deuxième niveau — Responsable des réclamations

Si la réponse ne vous satisfait pas, vous pouvez demander un réexamen par le responsable du processus de traitement des réclamations.

Email : reclamation@assurer-les-entrepreneurs.com

Courrier : 54-58 av. de Romans, L'Eden Work — Bât. B, 26000 Valence

C Troisième niveau — Médiation de l'Assurance

En l'absence de réponse sous deux mois ou en cas d'insatisfaction persistante, vous pouvez saisir **gratuitement** le médiateur indépendant.

La Médiation de l'Assurance

Pôle CSCA — TSA 50110 · 75441 Paris Cedex 09

Email : le.mediateur@mediation-assurance.org

Web : www.mediation-assurance.org

05 Autorité de tutelle

L'assurance est une activité réglementée, sous le contrôle de l'**Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)**. Elle veille à ce que les assurés disposent d'une bonne information et que les pratiques commerciales soient régulières.

Vous pouvez saisir l'ACPR par courrier ou via son site internet si vous considérez que les pratiques de notre cabinet présentent des anomalies ou des dysfonctionnements significatifs.

ACPR

DCPC — SIR
4 place de Budapest — CS 92459
75436 Paris Cedex 09
acpr.banque-france.fr

06 Rémunération du cabinet

*Pour tout acte d'intermédiation, le Cabinet est rémunéré par une **commission versée par chaque compagnie d'assurance**.*

Peuvent éventuellement s'ajouter des frais de gestion lorsqu'une ou plusieurs délégations sont confiées par l'assureur. Des frais et/ou honoraires peuvent également être facturés ; dans ce cas, leur montant réel sera **communiqué au client préalablement à la signature** du ou des contrats d'assurance.

€ **Détail des commissions sur simple demande.**

Aucun honoraire caché. Aucune facturation surprise. Transparence financière intégrale.

07 Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme

Conformément à la Directive Européenne sur la lutte anti-blanchiment et anti-terrorisme, transposée en droit français par l'**ordonnance du 12/02/2020**, vous vous engagez à :

- répondre aux questions susceptibles de vous être posées dans ce cadre ;
- nous fournir les éléments réclamés, notamment :
 - une copie de votre pièce d'identité,
 - les justificatifs des pouvoirs du signataire (extrait Kbis...).

08 Protection des données personnelles

Les informations recueillies par le Cabinet, en qualité de **responsable de traitement**, sont utilisées pour la passation, la gestion et l'exécution du contrat d'assurance.

Finalités du traitement

Vos données peuvent également être utilisées pour :

- contentieux éventuel (judiciaire ou arbitral) ;
- lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (LCB-FT) ;
- traitement des réclamations clients ;
- conformité à toute réglementation applicable au cabinet ;
- analyse de votre situation pour améliorer les produits ou évaluer vos besoins.

Hébergement et durée de conservation

Les données sont **hébergées en France** et conservées pour la durée nécessaire aux opérations ci-dessus, ou pour la durée prévue par la CNIL (normes du secteur de l'assurance) ou par la loi.

Destinataires

Tout ou partie des données peuvent être communiquées aux assureurs, courtiers grossistes, gestionnaires, réassureurs, partenaires ou organismes professionnels habilités, pour la réalisation des opérations listées.

Vos droits

Conformément à la loi, vous disposez d'un **droit d'accès, de modification, de rectification, d'opposition, de suppression et de portabilité** sur vos données.

Exercer vos droits

Email : dpo@assurer-les-entrepreneurs.com

Courrier : William Roig Conseils — DPO

54-58 av. de Romans, L'Eden Work — Bât. B, 26000 Valence

Pour toute demande, joindre une copie recto-verso d'un justificatif d'identité en cours de validité.

Réclamation auprès de la CNIL

En cas de difficulté en lien avec la gestion de vos données personnelles, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la **Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL)** :

CNIL · 3 place de Fontenoy — TSA 80715 · 75334 Paris Cedex 07

Tél. 01 53 73 22 22 · www.cnil.fr/fr/cnil-direct